

## CONSEIL INTERMINISTÉRIEL DE L'OUTRE-MER

### MESURES DU CIOM DECLINEES PAR TERRITOIRE

#### METROPOLE



**Palais de l'Élysée**  
**Vendredi 6 novembre 2009**

## Conseil Interministériel de l'Outre-Mer

### Les décisions du Conseil Interministériel du 6 novembre 2009

#### METROPOLE

Le Délégué Interministériel pour l'égalité des chances des Français d'outre-mer a lancé les Etats généraux des ultramarins de l'Hexagone le 22 avril en présence du Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales et du Secrétaire d'Etat chargé de l'outre-mer. Le comité hexagonal des Etats généraux a présenté ses rapporteurs et les thématiques des 14 groupes de travail.

Après un grand débat public le 9 juin 2009 qui a réuni plus de 800 personnes et au cours duquel les rapporteurs ont présenté un bilan à mi-étape, plusieurs réunions publiques en juin et juillet se sont tenues en régions et dans des villes de l'Ile-de-France où réside un grand nombre d'ultramarins : Bordeaux, Epinay-sur-Seine, Clichy la Garenne, Trappes, Drancy, Vigneux-sur-Seine, Marseille, Toulouse, Nantes, Lyon, Rouen, Drancy et Meaux.

Des groupes de travail ont été mis en place dans chaque département des villes citées ci-dessus pour recueillir les propositions de la population ultramarine. Dans les quatre régions : Provence Alpes Côte d'Azur, Rhône-Alpes, Gironde et Pays de la Loire, les groupes de travail ont regroupé les ultramarins de l'ensemble de leurs départements.

Ils ont travaillé sur les 8 thèmes communs aux DOM, auxquels ont été ajoutés 4 thèmes spécifiques. Ainsi 14 groupes de travail, avec 32 rapporteurs associés ont été formés et deux rapporteurs coordonnateurs.

Les quatre commissions spécifiques aux ultramarins de l'Hexagone portent sur les thèmes suivants :

Culture, Mémoire et Identité : - 1 : Culture et visibilité  
- 2 : Mémoire et identité

Egalité des chances, lutte contre la discriminations et Citoyenneté :  
- 1 : Egalité et discrimination  
- 2 : Citoyenneté

- Le sport

- Autres problématiques liées à l'éloignement

Les travaux de ces commissions ont également permis d'enrichir et de compléter les débats émanant des ateliers locaux.

\*  
\* \*

# Les décisions du Conseil Interministériel du 6 novembre 2009

\*

## I – Les décisions de nature générale

- **La fonction publique (gestion et mobilité) et concours :**
  - **Mieux organiser la mobilité dans les emplois publics au sein des départements d'outre-mer :**
    - création d'une bourse régionale de l'emploi public dans chaque département d'outre-mer afin d'éclairer les choix des futurs agents publics
    - mobilité des agents de catégorie B et C liée à l'obtention d'une promotion devra, pouvoir s'effectuer sur place dans la limite des emplois de niveau équivalent disponibles dans les administrations situées dans le département d'outre-mer ;
    - étude sur la possibilité de fixer une durée maximale d'affectation dans les emplois de catégorie A et A+ ;
    - les décisions de nomination des chefs de service de l'Etat outre-mer seront soumises au contreseing du ministre chargé de l'outre-mer.
  - **Renforcer les chances des personnes originaires de l'outre-mer d'accéder aux emplois de responsabilité**, tant dans les territoires ultramarins qu'en métropole en tenant compte de leurs compétences requises ;
  - **Confier aux responsables de l'action publique outre-mer un rôle dans le développement de la diversité des recrutements** : un plan d'action visant à promouvoir la diversité des recrutements sera établi dans chaque ministère ;
  - **Renforcer la notion de continuité territoriale appliquée aux concours administratifs et aux grandes écoles et assurer des conditions d'accès équitables** : dès lors qu'il y aura des candidats ultramarins, l'administration qui organise le concours sera tenue de leur proposer de passer les écrits localement, selon la technique dite de la « mise en loge ». Une entrée en vigueur progressive de ce dispositif commencera dès 2010 avec quelques concours emblématiques : ENA, IRA, Agrégations/Capes, inspecteurs des affaires sanitaires et sociales, inspecteur du Trésor... Pour les oraux, les étudiants ultramarins se verront proposer deux possibilités : soit passer ces épreuves dans l'hexagone et l'Etat prendra en charge leur acheminement jusqu'à Paris soit outre-mer par visioconférence.

Pendant leur séjour en métropole, les étudiants auront accès aux installations et prestations du CNOUS.

- **Egalité des chances, promotion de la diversité et insertion des jeunes :**
  - Mettre en place **un outil global d'analyse de la situation des ultramarins dans l'hexagone.**
  - **Possibilité pour les ultramarins, devant s'installer sur le territoire de la métropole, de pouvoir déposer une demande de logement social avant leur arrivée :** les ADIL d'outre-mer apporteront un appui à l'orientation des ultramarins et une aide à la constitution des dossiers de demande en liaison étroite avec leurs homologues des départements de l'hexagone concerné ;
  - **Lutter contre la fracture numérique en favorisant le lancement d'offres attractives pour l'accès à l'internet haut débit (triple-play) des populations à faibles revenus ;**
  - **Mieux intégrer l'histoire et les cultures des outre-mer dans les enseignements scolaires de la République ;**
  - **Créer un système d'échanges universitaires entre l'outre-mer, la métropole et l'environnement régional :** sur le modèle ERASMUS, un étudiant pourra effectuer, en plus de ses études dans une université ultramarine, un semestre dans une université métropolitaine et un autre dans une diversité étrangère de la zone régionale (Pacifique, Caraïbe, Océan Indien) ;
  - **Inciter des partenariats avec les grandes écoles nationales :** HEC a déjà mis en place un partenariat fort avec la Nouvelle Calédonie. Il s'agit d'étendre cette démarche aux Antilles. A moyen terme, l'Etat incitera d'autres grandes écoles à développer des partenariats de ce type sur l'ensemble des DOM.
  
- **Identité, culture et mémoire :**
  - Programmer en 2011 : « **L'année de l'outre-mer français** ». Sera proposée une manifestation d'envergure nationale dans l'hexagone sous l'égide du Président de la République avec un commissariat interministériel afin de promouvoir les grands enjeux ultramarins en s'appuyant sur la notoriété de personnalités reconnues ;
  - Créer à Paris **une agence nationale de promotion des cultures de l'outre-mer** dédiée à la promotion et la diffusion des cultures de l'outre-mer. A vocation nationale, inter-ROM et COM, et internationale. Elle visera à mettre en avant les œuvres artistiques ultramarines et à répondre aux difficultés rencontrées en matière de diffusion artistique. Tous les domaines culturels seront concernés : patrimoine, arts de la scène, arts visuels, littératures, audiovisuel, cinéma ;

- **Diffuser France O** sur l'ensemble du territoire national permettra d'accroître la visibilité des ultramarins sur l'ensemble de l'hexagone et la notoriété de l'outre-mer. Cette diffusion fera connaître au plus grand nombre la diversité qu'incarnent les outre-mer au travers de France O ;
- Sauvegarder **la mémoire et favoriser l'accès aux archives** des outre-mer : cette mesure permettra de répondre à la demande d'accessibilité aux archives et aux sources historiques conservées à Aix-en-Provence, d'ouvrir ou rénover les centres d'archives et de la mémoire dans les différents territoires et valoriser la sauvegarde de la mémoire orale et audiovisuelle.
- **Insertion des outre-mer dans leur environnement régional et dans l'espace communautaire :**
  - **Faciliter la présence des ultramarins dans le réseau diplomatique :** en leur donnant accès à des stages dans notre réseau diplomatique, en établissant des politiques de partenariat entre le ministère des affaires étrangères et les universités d'outre-mer, en garantissant aux ultramarins un accès privilégié au statut de volontaire international.
  - **Mettre en place à la représentation permanente française à Bruxelles un « conseiller outre-mer »** pour permettre une meilleure défense des intérêts des outre-mer français au niveau européen.

## II – Décisions particulières à l'Hexagone

- **Identité, culture et mémoire :**
  - **Recenser les sites, monuments et lieux de mémoire** liés à l'outre-mer dans l'Hexagone ;
  - **Renforcer la visibilité de l'outre-mer dans l'offre télévisuelle publique nationale.**
- **Le sport :**
  - Réaliser en Guyane l'Institut de formation et d'accès au sport de haut niveau et améliorer les infrastructures sportives et d'accueil, notamment en vue de **faire de la Guyane une base avancée pour la préparation de la Coupe du Monde 2014 au Brésil et des Jeux Olympiques de Rio en 2016**, tant des équipes françaises, européennes ou ressortissantes des Etats membres de la Francophonie ;
  - Inciter à la mobilité et l'ouverture des jeunes domiens sur leur environnement régional, français et européen, en **continuant à doter le fonds d'échanges culturels et sportifs ;**
  - Soutenir la structuration du mouvement sportif local et régional et favoriser la mise en **œuvre de conventions d'objectifs pluriannuelles** entre les financeurs publics (dont l'Etat) et les comités sportifs régionaux (CROS et

ligues sportives régionales) qui prévoiraient une démarche ambitieuse de formation des dirigeants associatifs bénévoles et en favorisant la professionnalisation au sein des comités et ligues sportives régionales ;

- Renforcer le pilotage et la coordination des actions et des dispositifs d'accompagnement et de suivi des sportifs de haut-niveau ultramarins lors de leur séjours dans les structures d'excellence sportive en métropole : inciter les fédérations à généraliser, dans leurs règlements fédéraux, sur la base d'une unique licence, la **possibilité de double appartenance au club d'origine et au club d'accueil en métropole** au bénéfice des sportifs de haut-niveau formés dans les DOM ;
- Nommer au Secrétariat d'Etat aux sports **un chargé de mission** pour la coordination et le suivi des actions des fédérations sportives en faveur des ultramarins et inciter les fédérations sportives à mettre en place un **coordonnateur fédéral** pour l'accompagnement des jeunes sportifs ultramarins et un code de bonne conduite (famille d'accueil, scolarité).
- Inciter les fédérations sportives à intégrer les **ultramarins dans les structures dirigeantes.**